

## **Enquête publique portant sur le Schéma de Cohérence Territorial Xaintrie Val Dordogne.**

A l'attention de Madame Baudoux-Plas commissaire enquêteur.

Avis et remarques de l'association  
AAPLX, Agir Autrement Pour la Xaintrie,  
2, Moulin de Rioubazet  
19430 Mercoeur,

à partir des éléments, documents et diagnostics présentés dans le dossier d'Enquête Publique relative au Schéma de Cohérence Territoriale SCOT de la Com-Com Xaintrie Val Dordogne.

Après consultation des pièces, voici les principaux points relevés pour lesquels notre association est amenée à se prononcer :

Doc. compilation :

[https://www.xaintrie-val-dordogne.fr/sites/xaintrie-val-dordogne.fr/files/2020/Scot/20190228\\_diagnostic\\_compilation\\_br.pdf](https://www.xaintrie-val-dordogne.fr/sites/xaintrie-val-dordogne.fr/files/2020/Scot/20190228_diagnostic_compilation_br.pdf)

-p.68 :

et doc. diagnostique n°6 :

[https://www.xaintrie-val-dordogne.fr/sites/xaintrie-val-dordogne.fr/files/2023/Scot/DossierEnquete/200066751\\_diagnostic\\_06\\_202xxxxx.pdf](https://www.xaintrie-val-dordogne.fr/sites/xaintrie-val-dordogne.fr/files/2023/Scot/DossierEnquete/200066751_diagnostic_06_202xxxxx.pdf)

-p.4 :

Un territoire d'énergie durable :« le potentiel de développement des énergies renouvelables » : Notre association AAPLX et ses 170 adhérents, c'est depuis 2013, prononcée contre les projets industriels destructeurs de biodiversité et de paysages, et donc nuisibles aux habitants. AAPLX assume donc le fait d'être à l'origine du **débat** nécessaire, inexistant auparavant.

**Le projet Éolien du Deyroux de la société Éolfi-Shell, a reçu un avis défavorable de toutes les instances consultatives et décisionnaires : enquête publique, rejet majoritaire des communes concernées, rejet majoritaire de la com com , et par Madame Salima Saa, Préfète de Corrèze, son refus d'autorisation unique d'exploitation le 29 décembre 2020.**

Autres infrastructures :

-S'agissant des autres installations de production d'énergie renouvelables existantes:  
Les barrages hydroélectriques font de la Xaintrie une région excédentaire en production en regard de sa consommation.

-Le Chastang (290mw) sur la Dordogne

-Feyt sur La Glane et sa conduite forcée,

-Le Sablier (50Mw) sur la Dordogne

-Hautefage ( 23Mw) sur la Maronne

-Le Gour Noir (37Mw) et sa conduite forcée du Riou Tort sur la Maronne reliée

-à l'usine de St Geniez ô Merle/ St Cirques La Loutre sur la Maronne

-Barrage de Camps relié à l'usine de Laval de Cère(28Mw) et le transfo de Thalamet

**Ce sont donc 7 Barrages et non pas 4 qui sont présents sur ce territoire ,** auxquels il faut ajouter les lignes THT asservies ... qui ne sont pas mentionnées et qui pourtant balafrent amplement les paysages ici.

## **C'est pourquoi nous nous opposons à toute nouvelle installation de dimension industrielle sur la Xaintrie.**

Nous avons encore beaucoup à faire pour améliorer notre patrimoine paysager et sa biodiversité, la question de l'enfouissement des lignes aux endroits les plus visibles se pose ici avec une attention spécifique à porter aux champs magnétiques souterrains ou aériens de ces installations .

Le territoire bénéficiant de points de vue dominants et de « hameaux belvédère », comme il est fait mention dans le

Doc. diagnostique n°1 :

- p.5 :

[www.xaintrie-val-dordogne.fr/sites/xaintrie-val-dordogne.fr/files/2023/Scot/DossierEnquete/200066751\\_diagnostic\\_01\\_202xxxxx.pdf](http://www.xaintrie-val-dordogne.fr/sites/xaintrie-val-dordogne.fr/files/2023/Scot/DossierEnquete/200066751_diagnostic_01_202xxxxx.pdf)

Citons le hameau belvédère de Thalamet sur la commune de Camps véritable exemple malheureux de destruction paysagère.

**La multiplication des moyens de production d'énergie n'est donc pas sans conséquences ne serait-ce que pour l'évacuation de celle-ci.**

Sur ce point AAPLX plébiscite les installations de petite dimension facilement intégrables , et soutient les projets respectueux , ainsi que l'enfouissement des raccordements dans les meilleures conditions.

Doc. diagnostique n°7 :

[https://www.xaintrie-val-dordogne.fr/sites/xaintrie-val-dordogne.fr/files/2023/Scot/DossierEnquete/200066751\\_diagnostic\\_07\\_202xxxxx.pdf](https://www.xaintrie-val-dordogne.fr/sites/xaintrie-val-dordogne.fr/files/2023/Scot/DossierEnquete/200066751_diagnostic_07_202xxxxx.pdf)

**« Un territoire refuge pour la biodiversité »**

Oui ! Et aussi un refuge pour les humains qui la respecte....La biodiversité et les paysages sont les points forts de notre territoire.

Doc.diagnostique N°10 :

[https://www.xaintrie-val-dordogne.fr/sites/xaintrie-val-dordogne.fr/files/2023/Scot/DossierEnquete/200066751\\_diagnostic\\_10\\_202xxxxx-avec\\_compression.pdf](https://www.xaintrie-val-dordogne.fr/sites/xaintrie-val-dordogne.fr/files/2023/Scot/DossierEnquete/200066751_diagnostic_10_202xxxxx-avec_compression.pdf)

-p.136 :

« ...un projet éolien est en cours sur les communes en Xaintrie Noire, représentant une puissance de 33 Mw »

**Non, ce projet a été refusé par arrêté préfectoral** comme stipulé ci- dessus.

-Autres installations :

Concernant le projet de Station de Transfert d'Énergie par Pompage de Redenat, notons que celui-ci **N'EST PAS un moyen de production d'énergie, comme cela est dit :**

doc. « justifications .. » :

-p.29 :

[https://www.xaintrie-val-dordogne.fr/sites/xaintrie-val-dordogne.fr/files/2023/Scot/200066751\\_justifications\\_202xxxxx-avec\\_compression.pdf](https://www.xaintrie-val-dordogne.fr/sites/xaintrie-val-dordogne.fr/files/2023/Scot/200066751_justifications_202xxxxx-avec_compression.pdf)

mais un outil destiné au stockage et à la spéculation, puisqu'elle **consommerait** de l'énergie pour remonter de l'eau pour la restituer ensuite.

**Une STEP ne produit pas d'énergie, elle en consomme.**

Au prix de multiples destructions, et serait totalement inadéquate au vu du changement climatique présent et à venir.

-p.160

**AaplX prend note des mesures favorables au développement des énergies renouvelables solaires photovoltaïques et thermiques dans le respect de l'usage des sols, du paysage et de l'architecture.**

-p.189

site inscrit :

### **Ruine féodale de Merle et ses abords :**

Ce site a été délibérément **dégradé par l'implantation d'une antenne relais** inutile, au mépris de l'avis des riverains et de l'avis de L'ABF ici:

"le pylône, situé en ligne de crête, est de nature à procurer un impact visuel très important dans le grand paysage et notamment depuis la R.D13 (colline "chez le cordonnier") où se trouvent plusieurs cônes de vue et en particulier le belvédère sur la parcelle 122 qui offre une perspective de vue monumentale sur les Tours de Merle et la colline du Suc de Theil où précisément sera implanté le pylône". Ajoutons que le site est desservi par l'antenne relais du Puy Chastang depuis 2006, distante de 2,5km des Tours de Merle, ceci fait que le site n'a jamais été en zone blanche, contrairement aux allégations infondées pour imposer ce dispositif métallique de 45m de haut en zone protégée et site inscrit.

**Cette installation anachronique est non intégrable elle est en totale co-visibilité de ce site médiéval, le démontage de cette antenne doit être envisagé sérieusement et réalisé.**

Le site est desservi à présent par la fibre haut débit enterrée pour le respect du site.

L'attrait touristique ne doit pas permettre n'importe quel équipement ayant pour conséquence une dénaturation du site.

doc Justifications suite :

[https://www.xaintrie-val-dordogne.fr/sites/xaintrie-val-dordogne.fr/files/2023/Scot/200066751\\_justifications\\_202xxxxx-avec\\_compression.pdf](https://www.xaintrie-val-dordogne.fr/sites/xaintrie-val-dordogne.fr/files/2023/Scot/200066751_justifications_202xxxxx-avec_compression.pdf)

-p.383

« L'impact paysager de la production d'énergie renouvelable »

description de l'incidence :

« ... il est possible que des installations de grande capacité soient projetées sur le territoire et altèrent les caractères paysagers et environnementaux... »

Mesures prises par le Scot pour limiter l'impact :

**ÉVITER l'incidence !**

**car une destruction n'est ni « réductible » ni « compensable ».**(Doctrine « ERC »)

Objectifs connexes du PAS :

-**préserv**er les qualités des entités paysagères

-**préserv**er les qualités des espaces publics

-**Améliorer**, optimiser et intégrer la production d'énergie au regard de ses qualités environnementales et paysagères.

**AAPLX souscrit à ces mesures, améliorer ne signifiant pas ajouter !**

doc DOO :

[https://www.xaintrie-val-dordogne.fr/sites/xaintrie-val-dordogne.fr/files/2023/Scot/DossierEnquete/200066751\\_doo\\_202xxxxx.pdf](https://www.xaintrie-val-dordogne.fr/sites/xaintrie-val-dordogne.fr/files/2023/Scot/DossierEnquete/200066751_doo_202xxxxx.pdf)

-p.37 :

Orientation C- Énergie 5 :

« Les documents d'urbanisme encadrent l'implantation des dispositifs de production et de transport d'énergie afin d'assurer leur efficacité et leur intégration paysagère »

**Travailler à l'intégration paysagère des lignes THT= enfouissement.**

-p.40 :

Orientation C Espaces 5 :

« les installations sont interdites lorsque leur impact visuel altère de manière significative (**hauteur importante**, couleur saturée ), les lignes de crêtes perceptibles depuis :

-les gorges de la Maronne de la Cère et de la Dordogne

-les principaux sites touristiques du territoire (cf. voir carte p.14) »

**AAPLX adhère entièrement à ces préconisations.**

doc.PAS :

[https://www.xaintrie-val-dordogne.fr/sites/xaintrie-val-dordogne.fr/files/2023/Scot/DossierEnquete/200066751\\_pas\\_202xxxxx.pdf](https://www.xaintrie-val-dordogne.fr/sites/xaintrie-val-dordogne.fr/files/2023/Scot/DossierEnquete/200066751_pas_202xxxxx.pdf)

-p.22 :

« ...conforter et entretenir la production hydro-électrique sur le territoire. »

**Nous en prenons bonne note !**

[https://www.xaintrie-val-dordogne.fr/sites/xaintrie-val-dordogne.fr/files/2023/Scot/DossierEnquete/200066751\\_reponses\\_collectivite\\_ppa\\_202xxxxx.pdf](https://www.xaintrie-val-dordogne.fr/sites/xaintrie-val-dordogne.fr/files/2023/Scot/DossierEnquete/200066751_reponses_collectivite_ppa_202xxxxx.pdf)

remarque de la Direction Départementale Des Territoires:

-p.22 :

« Le projet du DOO du SCoT doit donc mieux expliquer le recours aux autres types de production d'énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque, thermique solaire, géothermique individuel, bois énergie...) et déterminer des zones d'implantation des « grandes centrales » d'énergies renouvelables envisagées. »

**Notre avis : il n'y a plu acceptation ni place pour de grandes centrales d'énergie, autres que celles déjà existantes ici.**

Remarque de la MRAe :

p.31 :

« ...La MRAe demande d'affiner le profil énergétique du territoire et d'évaluer la précarité énergétique des habitants et les potentiels d'évolution de chaque secteur de consommation d'énergie et de chaque filière d'énergie renouvelable. Il s'agit notamment de chercher à contribuer à l'effort

d'accélération du déploiement des énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque, gaz renouvelables, etc.) pour atteindre les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et sortir de la dépendance aux énergies fossiles et importées. »

**Notre avis : le profil énergétique du territoire est essentiellement hydraulique, en tenant compte de TOUTES les infrastructures déjà présentes .**

En conclusion :

L'association Agir Autrement Pour la Xaintrie reste attentive à l'évolution de ce SCOT, et vous demande d'émettre un avis prenant en compte autant nos positionnements clairs que nos remarques positives.

Fait à Argentat, le 29 mars 2023.

Claudine Delmas , présidente d'AAPLX